

**LA MUNICIPALITÉ  
ET LE PERSONNEL COMMUNAL  
DE CHARDONNE**

ont le pénible devoir de faire  
part du décès de

**Monsieur  
Georges THEINTZ**

papa de Monsieur François  
**Theintz**, responsable voirie et  
bâtiments.

Pour les obsèques, prière de  
consulter l'avis de la famille.